

RÈGLEMENT DU TRAIL 2017

« AUX SOURCES DE LA GAUME »

- Par son inscription chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter en tout point. Tout manquement au règlement entraînera la disqualification du coureur.
- Chaque concurrent devra impérativement respecter les consignes de sécurité et le code de la route. Celui-ci pourra être amené à être arrêté si besoin pour le passage d'un véhicule lors d'une traversée de route. Le concurrent devra se soumettre aux indications du signaleur présent sur place
- Les participants ont l'obligation de suivre le balisage établi par l'organisation ainsi que d'obéir aux indications et consignes du personnel organisateur afin d'éviter tout accident.
- La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.
- Les concurrents se doivent secours et entraide.
- Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés
- Les ravitaillements sauvages sont interdits.
- Les chiens même tenus en laisse sont interdits sur le circuit
- Les concurrents ne peuvent bénéficier d'aucune assistance personnelle tout au long du parcours.
- Tout abandon doit être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard remis au responsable du poste.
- Chaque participant doit obligatoirement être en possession d'une lampe « frontale » en état de fonctionnement et de piles de rechange et d'un gsm en état de marche. Une couverture de survie et un sifflet sont fortement recommandés sur les circuits 17km et 24km.
- Les dossards doivent être fixés sur maillot **ou** par un porte dossard. Celui-ci doit être positionné de façon à ce qu'il soit vu parfaitement visible tout au long de la course.
- Le concurrent autorise, par son engagement, l'organisation à utiliser toutes photos ou images le concernant prises lors de l'évènement, dans le cadre de la promotion du Trail.

- Les coureurs ont l'obligation de respecter la nature et les zones de ravitaillement indiquées par l'organisateur et de ne pas les dépasser. Il est strictement interdit de jeter tout déchet sur le circuit. Tout concurrent ne respectant pas ces règles de propreté et de respect de la nature sera mis hors course.

Bonne course!